



17.01.2005 - 14:11 Uhr

L'Automobile Club de Suisse désapprouve l'introduction d'une taxe CO2

Berne (ots) -

Dans sa prise de position détaillée relative aux quatre variantes remises en procédure de consultation par le Conseil fédéral, l'Automobile Club de Suisse désapprouve l'introduction en ce moment d'une taxe CO2 quelle qu'elle soit. La loi sur le CO2 prévoit explicitement que les buts sont à atteindre en premier lieu par des mesures volontaires. Avec le système du centime climatique, une solution innovatrice et efficace, qui contribue concrètement sur une base volontaire à la réduction des émissions globales de CO2, est à disposition. De plus, elle est favorable à la protection de l'environnement. Grâce à sa simplicité, cette solution peut en outre être introduite très rapidement.

L'idée du centime climatique consiste à prélever un montant volontaire d'environ un centime par litre sur la benzine et le Diesel. Ces recettes alimentent un fonds qui permet de financer des mesures pour la réduction des effets de serre en Suisse et à l'étranger. Comme il est possible de disposer de ces montants de manière ciblée, une modeste somme de centimes par litre de carburant produit déjà un effet remarquable. C'est ainsi qu'une étude de la Confédération a démontré qu'une taxe CO2 de 30 centimes par litre de carburant serait nécessaire pour atteindre le même effet que celui auquel on parvient avec l'introduction du centime climatique.

À l'encontre des affirmations des partisans, il n'est pas exact que la taxe CO2 n'aurait pas d'incidence sur la quote-part de l'Etat. Environ 170 millions de francs alimenteraient la caisse de la Confédération en tant que taxe à la valeur ajoutée. Avec le système du centime climatique, il est possible d'atteindre la réduction planifiée des émissions de CO2 déjà avec les deux tiers de ce montant.

D'après les observations actuelles, l'introduction d'une taxe CO2 représenterait pour la Suisse un acte solitaire. Déjà par le passé, la Suisse a entrepris plus que d'autres pays pour le respect de l'environnement. Des sacrifices spéciaux pour l'économie suisse et les consommateurs suisses ne sont de ce fait pas indiqués.

L'ACS est convaincu que les buts formulés dans la loi du CO2 peuvent être atteints avec le centime climatique et qu'ainsi l'introduction d'une taxe CO2 ne sera pas nécessaire même à une époque future.

Contact:

Niklaus Zürcher
Direkteur ACS
Tel. +41/31/328'31'22